

Me Nicolas Courtier est avocat à Marseille et organisateur des Journées du numérique de l'Afdit Sud-Est.



« Une entreprise qui n'a pas de charte informatique est en danger »

« Le droit face aux défis de la sécurité informatique » est le thème de la conférence organisée pour l'Afdit (Association française de droit de l'informatique et de la télécommunication), le 7 décembre à Aix-en-Provence, par la professeure Valérie-Laure Benabou, Me André Meillassoux et Me Nicolas Courtier. Il s'adresse aux juristes, mais aussi aux chefs d'entreprise et universitaires.

• **LNP : Pourquoi avoir choisi ce thème pour la quatrième édition des Journées du numérique de l'Afdit Sud-Est ?**

**ME NICOLAS COURTIER :** La sécurité informatique, c'est le thème de l'année ! Un sujet d'une actualité brûlante alors que vient d'être mis en place le RGPD (Règlement général sur la protection des données) qui a considérablement renouvelé les obligations en la matière. Le RGPD est comme le cheval

de Troie. Si on le voit de l'extérieur, on peut croire qu'il n'est là que pour permettre aux habitants de l'Union européenne de reprendre la main sur leurs données à caractère personnel. Mais il contient aussi l'obligation de rehausser le niveau de sécurité de nos systèmes informatiques et de prendre conscience de l'existence de nos données et de leur valeur pour mieux les valoriser et développer des services à leur sujet.

• **Les interventions des participants le 7 décembre seront plus juridiques que techniques, n'est-ce pas ?**

Nous n'abordons pas la sécurité informatique en tant que telle, mais sous l'angle de sa confrontation avec le droit. Ce sujet ne concerne plus seulement les professionnels de l'informatique. Il est maintenant, pour tous ceux qui ont la responsabilité d'un système d'information, tout aussi nécessaire d'amé-



liorer leur situation technique que de connaître les obligations juridiques en la matière.

• **A qui s'adressent vos rencontres ?**

A tous ceux qui s'intéressent à la gestion des systèmes d'information. Aux universitaires, professions juridiques, mais aussi et avant tout au monde de l'entreprise. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette année, plusieurs partenaires nous ont rejoints dans l'organisation de cette conférence : Netsystem, Novelliance, le Groupe ADSN\* et Axians.

• **Les questions juridiques liées à la sécurité informatique ne sont pas suffisamment prises en compte dans les entreprises ?**

On a beaucoup parlé du RGPD ces derniers temps, mais ce n'est pas tout... Quand on est chef d'entreprise, il y a beaucoup de législations applicables à connaître, pour renforcer sa sécurité informatique, mais aussi être en règle. L'Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), qui sera

présente lors de la conférence, a édité un ensemble de guides pour aider les entreprises à s'y retrouver, mais une entreprise qui, tout simplement, n'a pas de charte informatique est en danger. Elle sert à expliquer aux salariés et aux sous-traitants les règles et les usages à adopter et à respecter pour protéger le système d'information. La rédaction d'une charte de ce type peut naturellement être prise en charge par un avocat spécialisé. Une des interventions de la conférence sera consacrée à ce sujet.

• **Quels risques courent les entreprises qui ne se préoccupent pas de ce sujet ?**

Il faut être conscient que de plus en plus d'entreprises subissent des attaques sur leurs systèmes d'information, que d'autres subissent les conséquences de leur manque d'organisation et d'investissement en la matière. Cela débouche sur des difficultés et des contentieux, parfois avec des enjeux considérables.

• **Pourquoi participer à la journée que vous organisez ?**

Pour les thématiques abordées et les informations qui seront exposées, mais aussi car nous nous attachons chaque année à accueillir des personnalités que nous avons rarement l'occasion de pouvoir écouter à Aix-en-Provence ou à Marseille. Nous recevons cette année deux magistrats en charge de ces sujets à la chancellerie et à la cour d'appel de Paris, Philippe Laurier, économiste, chercheur à l'IRT\*\* SystemX, Marc Rees, rédacteur en chef de Next INpact, Jean-Paul Pinte, maître de conférences SIC\*\*\* à l'université catholique de Lille et spécialisé dans les questions d'intelligence artificielle, Bruno Hamon de l'Afnor (Association française de normalisation). Il y aura aussi Moïse Moyal, délégué régional de l'Anssi, Anthony Roche, responsable juridique aux Hospices Civils de Lyon...

Propos recueillis par  
**Frédéric Delmonte**  
 @DelmonteFred

\* Association pour le développement du service notarial.

\*\* Institut de recherche technologique.

\*\*\* Sciences de l'information et de la communication.

« Ce sujet ne concerne plus seulement les professionnels de l'informatique. Il est maintenant, pour tous ceux qui ont la responsabilité d'un système d'information, tout aussi nécessaire d'améliorer leur situation technique que de connaître les obligations juridiques en la matière. »



**4E ÉDITION DES JOURNÉES DU NUMÉRIQUE DE L'AFDIT SUD-EST**

**Thème : « Le droit face aux défis de la sécurité informatique ».**

**Horaires : accueil à 8 h 30.  
9 h : ouverture de la journée.  
18 h : fin des conférences.**

La journée de l'Afdit est organisée en partenariat avec les barreaux de Marseille et d'Aix-en-Provence, Aix-Marseille Université, Netsystem, Novelliance, le Groupe ADSN et Axians.

Nos journaux Les Nouvelles Publications et TPBM sont partenaires presse.

**Renseignements et inscriptions :  
[www.afdit-sud-est.com](http://www.afdit-sud-est.com).**